Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le service hivernal est suspendu entre 22 h et 6 h sur les routes cantonales

Depuis le début de l'année, le déneigement et le salage sont suspendus de 22 heures à 6 heures sur le réseau des routes principales et de 22 h à 7 h sur le réseau des routes secondaires. Cette mesure dictée par la nécessité de faire des économies ne touche pas les autoroutes.

A la veille d'un week-end que les prévisions météo annoncent enneigé, le Département des infrastructures, chargé du service hivernal, avertit les usagers de la route que désormais et durant le reste de l'hiver les conditions de circulation ne seront pas idéales pendant la nuit et que la conduite doit être adaptée à ces conditions.

La suspension du service hivernal de 22 h à 6 h (7 h sur les routes secondaires) découle des décisions de la Table ronde visant des économies. Elle ne concerne ni les routes nationales, ni les routes communales.

Le coût moyen du service hivernal sur les routes cantonales se monte, ces dernières années, à environ 6 millions de francs. La réduction des prestations de déneigement et de salage devrait permettre une économie d'environ 250'000 francs.

En conséquence, les usagers de la route devront adapter leur vitesse et faire preuve de prudence. Les équipements hivernaux des véhicules sont nécessaires, voire indispensables.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 janvier 2000

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 / 316 70 01 M. Bernard Daucher, chef du Service des routes, Natel 079 / 214 39 18 M. Michel Zambelli, chef de la division entretien au Service des routes, Natel 079 / 214 39 24